

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF854

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE 50

A l'alinéa 10, après les mots :

« leur logement »,

insérer les mots :

« , la rénovation énergétique de leur logement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à orienter le mécénat des entreprises vers la rénovation énergétique des logements. Alors que la lutte contre les passoires énergétiques est une priorité écologique et sociale, il semble logique de permettre aux entreprises de soutenir des organismes sans but lucratif travaillant à réduire la consommation énergétique des logements de personnes en difficulté.